



## Deuxième réunion du Conseil exécutif du PROE 2 – 4 septembre 2020

### Point 11.2.1 de l'ordre du jour: **Faits saillants mis à jour sur le programme de travail 2020/2021 - Écosystèmes insulaires et océaniques**

#### Objet du document

1. Faire un point sur les activités du programme de travail sur les Écosystèmes insulaires et océaniques pour 2020/2021 et sur les possibilités actuelles et à venir.
2. **Objectif régional 1 : les communautés océaniques bénéficient d'une meilleure résilience au changement climatique**

*Objectif régional 1.2 : réduire les multiples pressions pesant sur les écosystèmes vulnérables des îles du Pacifique en mettant en œuvre des approches écosystémiques d'adaptation au changement climatique*

- Le projet sur l'Adaptation écosystémique du Pacifique au changement climatique (PEBACC) du gouvernement allemand financé par l'Initiative internationale pour le climat (IKI) mis en œuvre sur les îles Fidji, du Vanuatu et Salomon s'est terminé mi-2020 (voir 11.2.3). Un financement supplémentaire de 4 millions d'euros a été garanti par l'Initiative Kiwa pour la phase 2 du projet PEBACC et 1,05 million d'euros ont été alloués au PROE dans le cadre du volet sur la gestion de l'initiative Kiwa (voir 8.3).
  - Des activités d'adaptation écosystémique ont également été mises en œuvre sur les îles Fidji et au Vanuatu dans le cadre du programme de Partenariat Pacifique-Union européenne pour le milieu marin (PEUMP) de l'Union européenne financé par le 11<sup>e</sup> Fonds européen de développement (FED-11) dans le cadre du domaine de résultat clé 5 (KRA-5) : capture accessoire et gestion intégrée des écosystèmes (BIEM).
  - Le programme de Résilience des écosystèmes côtiers et marins de Mélanésie de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et du PROE de 40 millions de dollars a reçu une subvention préliminaire du Fonds vert pour le climat (FVC) pour le développement du programme.
  - Le PROE termine actuellement la description de l'action pour le programme d'aide aux petits États insulaires en développement de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique de l'Union européenne de 12 millions d'euros.
3. **Objectif régional 2 : les communautés océaniques bénéficient d'écosystèmes insulaires et océaniques sains et résilients**

*Objectif régional 2.1 : gérer et protéger efficacement les écosystèmes marins et côtiers*

- La mise en œuvre du projet FED-11 PEUMP BIEM a été ralentie en 2020 par les restrictions de déplacements liées au Covid-19, mais la planification spatiale marine sur les îles Salomon et Fidji a toutefois pu être mise en œuvre.
- Le développement du Plan d'action pour les récifs coralliens du Pacifique a été retardé en raison de la pandémie de Covid-19, mais il a été reprogrammé pour être terminé en 2021.
- Un atelier de consultation s'est tenu en février 2020 avec les représentants des pays insulaires du Pacifique (PIP) concernant le développement des cibles des aires marines protégées (AMP) de la Convention sur la diversité biologique (CDB) après 2020 grâce au financement apporté par Pew Charitable Trusts.

*Objectif régional 2.2 : soutenir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes marins, côtiers et terrestres conformément aux engagements régionaux et internationaux*

- Le PROE continue de mettre en œuvre ses activités de la phase 2 du projet BIOPAMA financé par l'Union européenne et mis en œuvre par l'UICN.
- La 10<sup>e</sup> Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées, programmée pour avril 2020 en collaboration avec le gouvernement de Nouvelle-Calédonie, a été reportée au mois de novembre et se tiendra en visioconférence en raison de la pandémie de Covid-19 (voir 7.1).
- Le projet régional des îles du Pacifique d'accès et de partage des avantages (APA) financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) continue à renforcer les capacités des PIP pour mettre en œuvre le Protocole de Nagoya de la Convention sur la diversité biologique, et le PROE a présenté au PNUÉ et au Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) une demande d'extension de 12 mois sans coût pour le projet.

*Objectif régional 2.3 : prévenir l'extinction des espèces menacées et soutenir les mesures visant à préserver leur état de conservation*

- Les activités pour la mise en œuvre de l'aide de la Convention sur le commerce international des espèces menacées (CITES) au projet FED-11 PEUMP BIEM se poursuivent dans la région, incluant le développement des capacités concernant le traitement des avis de commerce non préjudiciables et les questions connexes pour les Parties à la Convention CITES et les partenaires.
- Le responsable de la base de données et de la conservation des tortues a été nommé.
- Le responsable de la conservation des espèces marines migratrices a été nommé en détachement du ministère de la Conservation de la Nouvelle-Zélande.
- Un soutien est apporté à la mise en œuvre des Plans d'action relatifs aux espèces marines dans les PIP.

*Objectif régional 2.4 : réduire nettement les impacts socioéconomiques et écologiques des espèces envahissantes*

- Le projet *Renforcer les capacités nationales et régionales pour réduire l'impact des espèces exotiques envahissantes* financé par le FEM-6 et le projet UE FED-11 PROTEGE sont en cours de mise en œuvre, bien qu'à un rythme plus lent en raison des restrictions de déplacement liées au Covid-19.
- Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce de Nouvelle-Zélande a affecté un budget de 2,48 millions de dollars néo-zélandais pour soutenir la mise en œuvre du Service de soutien régional océanique pour la gestion des espèces envahissantes (PRISMSS).

## Recommandations

4. Le Conseil exécutif est invité à :
  1. **prendre acte** du compte rendu des principales activités de mise en œuvre pour le Plan de mise en œuvre des performances (PIP) 2020/2021.

---

24 août, 2020